L’ouverture des données culturelles, gage de valorisation des œuvres et du travail des agents : l’expérience de la ville de Grenoble

Posted on 5 juin 2019 by Anne Le Gall

Le mouvement de l’open data public progresse doucement : les collectivités qui ont mis un pied dans l’open data s’avèrent peu nombreuses. Le 8 octobre 2018, date à laquelle est entrée en vigueur l’obligation d’ouverture des données publiques, elles étaient seulement 343, sur les 4 510 concernées par cette obligation, à avoir engagé une telle démarche, selon l’Observatoire open data des territoires. (source La Gazette des Communes)

Grenoble fait partie des collectivités qui ont pris très tôt la problématique à bras-le-corps. Le 14 mai 2018, la commune a en effet adopté à l’unanimité une délibération ouvrant les données de ses équipements culturels. Les établissements concernés – bibliothèque, musée de Grenoble, muséum, conservatoire, théâtre – doivent donc mettre à la disposition de tous les corpus numérisés, notices, photographies, dossiers pédagogiques et de médiation, documentation scientifique des expositions, etc.

Lire le document de présentation de la mise en place de cette politique d’ouverture des données culturelles proposé au Conseil Municipal (PDF)

Laurence Comparat, adjointe au maire de Grenoble et présidente de l’association Opendata France explique :

C’est un enjeu démocratique majeur : il est primordial qu’un maximum de données puisse être disponibles, dans un format ouvert et exploitable par tous·tes, pour que les citoyen.nes puissent avoir un droit de regard sur les affaires publiques. C’est aussi une démarche qui permet à d’autres acteurs comme des entreprises, des associations, des chercheur.ses, des journalistes, des artistes, de s’emparer de données pour proposer des analyses, des outils ou services à l’ensemble de la collectivité. Et donc, par-là, de faire de ces informations de véritables biens communs. C’est à la fois une participation à la transparence de l’action publique, et une démarche au service du territoire et de son dynamisme citoyen, associatif ou économique (source Une ville pour tous).

En mai 2018, nous avons franchi une nouvelle étape en délibérant en conseil municipal pour ouvrir les données culturelles concernant les œuvres et les créations dont la Ville détient les droits.

Il s’agit là d’assurer une meilleure visibilité et appropriation des collections conservées dans les équipements culturels, mais aussi de permettre la diffusion et la réutilisation des corpus numérisés (source Une ville pour tous). Il y a une volonté d’augmenter l’exposition des œuvres,

mais aussi de valoriser le travail des agents de la ville qui les gèrent, qui permettent au public d'y avoir accès et qui alimentent un lieu numérique en complément d'un lieu physique (source La Gazette des Communes). Cette diffusion favorise la transmission des savoirs, la création et la recherche !

Sont concernées les données et contenus produits par les équipements culturels de la Ville de Grenoble : les bibliothèques, le musée Stendhal, le Musée, le Muséeum, le Conservatoire et le Théâtre. Plus précisément, il s'agit de corpus numérisés, de notices descriptives, de photographies, d'articles scientifiques, de dossiers pédagogiques, de contenus faisant l'objet de médiation… dont la Ville est titulaire des droits ou qui sont dans le domaine public (source Une ville pour tous).